

Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Guide d'assistance pour l'étape 1 : description du processus

Indicateur 6.5.1 des ODD, degré de mise en œuvre
de la GIRE

Mars 2020

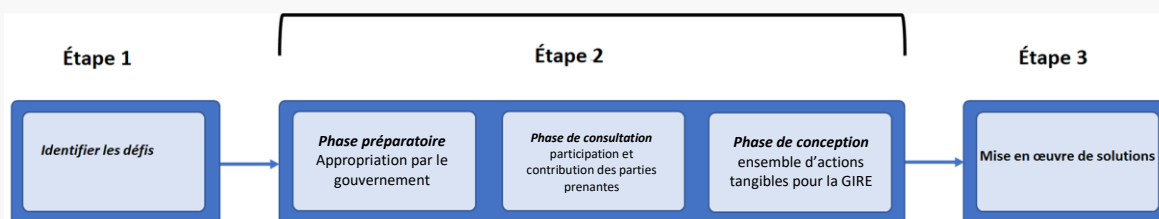
Le **Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE** aide les gouvernements à concevoir et mettre en œuvre des solutions pilotées par les pays pour l'**indicateur 6.5.1 des ODD**, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), en tant que point de départ pour accélérer la réalisation des ODD liés à l'eau et autres objectifs de développement, conformément aux priorités nationales. Ce programme s'inscrit directement dans le cadre des procédures officielles de suivi et rapportage des ODD, et doit donner lieu à des avancées concrètes sur ces ODD.

Sous la direction du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la coordination du Partenariat mondial de l'eau (Global Water Partnership - GWP), en étroite collaboration avec l'UNEP-DHI Centre et Cap-Net UNDP, le Programme de soutien réunit un ensemble unique de partenaires dans chaque pays, représentant les gouvernements, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé. Ce Programme de soutien s'articule autour des trois étapes suivantes :

Étape 1 – Identifier les défis à travers les résultats du suivi de l'indicateur 6.5.1 des ODD

Étape 2 – Élaborer des solutions sous forme de plans d'action, de documents de projet ou similaires

Étape 3 – Mettre en œuvre des solutions améliorant la GIRE pour contribuer à d'autres ODD liés à l'eau



Le présent document s'adresse à ceux qui s'intéressent au travail effectué à l'étape 1 du Programme de soutien. Les procédures pour les étapes 2 et 3 figurent dans des documents distincts.

Contexte et objectif de ce document

Le suivi et le rapportage sur l'indicateur 6.5.1 des ODD sont basés sur un questionnaire d'auto-évaluation envoyé à tous les États membres des Nations unies tous les trois ans. Ce questionnaire analyse le niveau de mise en œuvre de la GIRE (sur une échelle de 0 à 100) à travers 33 paramètres (questions) répartis en 4 sections : **l'environnement favorable** (politiques, lois et plans) ; les **institutions et la participation** (capacités institutionnelles, coordination intersectorielle, contributions du secteur privé, participation des parties prenantes et égalité des sexes) ; les **instruments de gestion** (suivi de la disponibilité de l'eau et utilisation durable de l'eau, contrôle de la pollution, gestion des écosystèmes liés à l'eau, gestion des catastrophes naturelles, et partage des données et informations) ; et le **financement** (investissements, coûts récurrents et accroissement des recettes). Chaque partie comprend deux sous-parties, la première traitant du niveau national et la seconde des « autres niveaux », parmi lesquels les niveaux sous-nationaux, bassins/aquifères et transfrontières, le cas échéant.

Sur la base des réponses aux questionnaires sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, une analyse périodique des avancées montre une image globale de la situation actuelle de la GIRE. Le premier cycle de suivi sur cet indicateur a eu lieu en 2017 et a établi une référence globale¹. Il a montré que l'ensemble du monde avait une note moyenne de 49 % (degré moyen-faible de mise en œuvre de la GIRE), ce qui signifie que nous n'étions pas sur la bonne voie par rapport à l'indicateur 6.5.1 des ODD, compromettant encore davantage la réalisation des autres ODD. Le message central du rapport peut se résumer en deux mots : « accélérer l'avancée » en s'appuyant sur des mesures collectives ainsi que des processus de suivi et rapportage multipartites.

Le second cycle de suivi sur l'indicateur 6.5.1 des ODD a lieu en 2020. En janvier 2020, le PNUE, en tant qu'agence dépositaire de l'indicateur 6.5.1 des ODD, a envoyé une invitation à tous les États membres des Nations unies pour renouveler le questionnaire d'évaluation afin de mettre à jour cet indicateur des ODD, et ce au plus tard le 15 mai 2020. Dans cette communication, le PNUE a proposé l'aide du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE aux pays qui en exprimeraient le besoin. Le Programme de soutien s'est engagé à aider au moins 60 pays dans cet effort, comme il a été fait en 2017 pour 36 pays. L'assistance est assurée par le GWP, qui conviendra avec le PNUE des pays à aider.

Cette description du processus constitue le premier et principal document du guide d'assistance qui comprend huit annexes énumérées ci-dessous. L'objectif du guide d'assistance est d'expliquer comment le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE peut aider à la mise en œuvre de processus multipartites, dans le but de mettre à jour le questionnaire sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, en mettant pour cela à disposition les outils et conseils nécessaires.

Logique stratégique

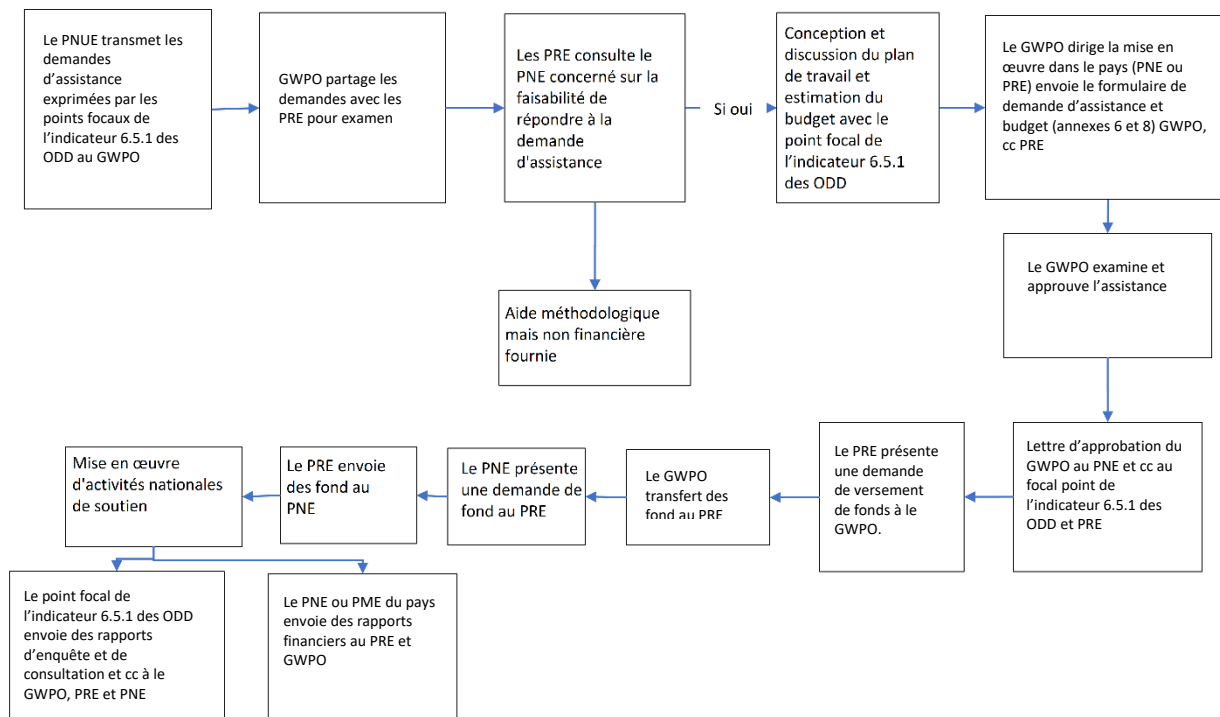
L'assistance apportée par le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE devrait faire progresser la qualité des résultats du questionnaire sur l'indicateur 6.5.1 des ODD et l'analyse de chaque pays (étape 1). Elle devrait également renforcer les partenariats multipartites dans les pays visés et faciliter le partage des bonnes pratiques entre ces derniers. Enfin, elle devrait également avoir pour objectif d'accélérer la mise en œuvre de la GIRE. Dans les pays où les activités des étapes 2 et 3 ont déjà eu lieu ou sont en cours, l'assistance pour l'étape 1 devrait être mise en œuvre en synergie avec ces activités et aider à les renforcer. Les activités de l'étape 1 doivent également renforcer les connexions avec d'autres activités liées, telles que la mise à jour des contributions définies au niveau national (CDN) et de la planification de l'adaptation au niveau national (PAN) du pays et le Programme de préparation du Fonds Vert Climat, entre autres.

Présentation du processus et calendrier

Toutes les demandes d'assistance envoyées par les points focaux des pays sur l'indicateur 6.5.1 des ODD au PNUE, en réponse à la communication officielle, seront évaluées par le Programme de soutien à l'ODD 6

¹ Voir <https://www.unwater.org/publications/progress-on-integrated-water-resources-management-651/>

GIRE. L'assistance, là elle sera possible², prendra la forme d'un soutien financier et matériel de la part du secretariat global du GWP (Global Water Partnership Organization – GWPO), apporté principalement, mais pas exclusivement par les partenariats régionaux et nationaux de l'eau (PRE et PNE) du réseau GWP, suivant le cadre du présent guide d'assistance. Cette assistance doit être formalisée en suivant les modèles fournis, préalablement à la mise en œuvre des activités. Le processus et le calendrier sont présentés de manière générale ci-dessous.



Résultats escomptés

Pour chaque pays aidé par le Programme de soutien, les principaux résultats suivants doivent être obtenus :

1. **Le questionnaire sur l'indicateur 6.5.1 des ODD.** Il doit comprendre les notes données à chacune des 33 questions, les parties relatives à *l'Etat d'avancement* et aux *Perspectives pour l'avenir* renseignées pour chaque question et des annexes complétées. Les deux champs narratifs dans chaque question doivent être utilisés pour rajouter des informations sur : i) les références, le cas échéant ; ii) les motifs des décisions ; iii) les éventuelles divergences sur les notes attribuées le cas échéant, par ex. entre différents groupes de parties prenantes ; iv) les différences de notes sur différents domaines/niveaux et vi) les activités planifiées ou recommandées pour avancer dans la mise en œuvre de la GIRE dans le domaine spécifique. Le questionnaire doit être envoyé en anglais, français ou espagnol, et/ou toute autre langue dans laquelle il a été rempli. Le questionnaire final consolidé (un par pays) doit être envoyé par le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD au centre d'assistance PNUE ODD 6.5.1 à l'adresse iwrmsdg651@un.org. Toutes les annexes au questionnaire doivent être dûment complétées.
2. **Rapport de consultation des parties prenantes.** Le rapport doit être produit à l'aide du modèle fourni en annexe 5 et doit énumérer les parties prenantes engagées dans le ou les ateliers et via d'autres moyens de communication, les sujets n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, les opinions fortement divergentes, ainsi que des suggestions pour les prochaines étapes et les

² Le Programme de soutien ayant des fonds limités et s'étant engagé à soutenir 60 pays, la demande de soutien ne garantit pas un soutien financier. Mais la méthodologie est ouverte à tous et les outils de formation peuvent être disponibles pour un nombre limité de participants, ainsi qu'une éventuelle assistance technique et communicationnelle.

mesures de suivi pour le suivi continu de l'indicateur 6.5.1 des ODD dans le pays. Le rapport de consultation, s'il n'est pas produit à l'origine en anglais, français ou espagnol, doit comporter un résumé du processus traduit en anglais, et cette traduction devra être budgétisée. Des photos du processus doivent également être annexées aux rapports, lorsqu'il y en a, mais aucune information confidentielle ne doit y figurer, dans la mesure où les rapports vont être publiés sur Internet. Ces informations doivent être idéalement envoyées par le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD avec le questionnaire rempli, même si elles peuvent également être envoyées ultérieurement par le facilitateur, si nécessaire.

Processus de consultation proposée

Le processus de récolte des données à l'intérieur d'un pays doit réunir différentes parties prenantes de plusieurs secteurs dans l'objectif d'obtenir une vision consolidée du niveau d'avancement du pays par rapport à la mise en œuvre de la GIRE. Le processus s'appuie sur les 33 questions du questionnaire d'enquête, qui servent d'outil simple de diagnostic pour que les pays puissent identifier les forces et faiblesses dans les différents aspects de la mise en œuvre de la GIRE.

Il est recommandé que le processus de suivi à l'intérieur du pays et le ou les atelier(s) suivent les quatre étapes ci-après :

- (i) le travail préparatoire,
- (ii) la phase de consultation,
- (iii) l'envoi des informations,
- (iv) les activités de suite à donner.

Concernant le *travail préparatoire*, il est conseillé de commencer par recruter un ou plusieurs facilitateurs au niveau national, connaissant la GIRE et le contexte de développement plus général, et bien connecté à différentes parties prenantes. Si l'assistance financière et technique est assurée via le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, le coût du recrutement de ce(s) facilitateur(s) doit être compris dans le formulaire de demande budgétaire. Le choix du ou des facilitateurs doit idéalement être fait de façon consensuelle entre l'organisme du GWP conduisant la mise en œuvre dans le pays (que ce soit le PNE ou le PRE) et le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD. La discrimination positive en faveur des femmes doit être prise en compte dans le choix du ou des facilitateurs.

Ce(s) facilitateur(s) doi(ven)t récolter et analyser les informations pertinentes, y compris la référence 2017 sur l'indicateur 6.5.1 des ODD³ et les rapports des précédents ateliers et consultations, s'ils sont disponibles, ainsi que toute information complémentaire pouvant contribuer à faire évoluer la note sur l'une des 33 questions du questionnaire de l'indicateur 6.5.1 des ODD. Les informations de référence sur l'ODD 6.5.2 peuvent également être d'une lecture utile sur le contexte, dans la mesure où elles concernent les questions transfrontières de l'indicateur 6.5.1⁴. Le guide de suivi donne de plus amples suggestions pour structurer la collecte de données et le processus de discussion dans les pays. Le rapport de référence nationale sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, le questionnaire d'enquête 2020 et le guide de suivi, entre autres informations, sont tous disponibles sur le portail de données de la GIRE. Le partage préalable des informations pertinentes doit rendre plus efficace le processus, afin de garantir que la plupart des participants connaissent parfaitement la structure et la signification du questionnaire. Si nécessaire, un atelier de partage peut être nécessaire avec les participants avant l'atelier de récolte des données.

De plus, le(s) facilitateur(s) doi(ven)t préparer une liste de participants à inviter à ou aux ateliers, en prenant en compte des critères de diversité sectorielle et autres formes de diversité, à l'aide des directives en annexe 2. Le facilitateur doit travailler en étroite collaboration avec le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD en vue de la conception et de l'élaboration de l'ordre du jour de l'atelier, y compris le(s) lieu(x) et date(s),

³ Les rapports de référence nationale sont disponibles pour 172 pays sur le portail de données de la GIRE : <http://iwrmdataportal.unepdhi.org/iwrmmmonitoring.html>

⁴ Voir http://www.unece.org/water/transboundary_water_cooperation_reporting.html dans la « partie III. C. – Rapports par pays ».

et dans l'identification des participants à l'atelier. Ces documents doivent être validés avec le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD et l'organisme du GWP conduisant la mise en œuvre dans le pays (PNE ou PRE). LE GWPO se réserve également le droit de les vérifier dans le but de garantir une participation large des parties prenantes.

Par ailleurs, la formation en ligne pour les facilitateurs, préparée par le GWPO et disponible sur le campus virtuel de Cap-Net, va contribuer à normaliser la compréhension du questionnaire, du processus et des résultats escomptés. Tous les facilitateurs doivent effectuer cette formation en ligne et obtenir une note de passage avant de travailler sur le processus dans leur pays. La formation sera disponible en ligne en anglais, français et espagnol, en tant qu'outil d'auto-apprentissage et d'auto-évaluation. Le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD et les autres parties prenantes intéressées peuvent également suivre ce cours sur demande.

Dans la *phase de consultation*, le(s) atelier(s) doi(ven)t idéalement se tenir dans un lieu permettant une participation complète et significative pour tous. En procédant question par question, le(s) atelier(s) doivent permettre une compréhension élargie des progrès effectués (ou de l'absence de progrès) dans la mise en œuvre de la GIRE depuis la période du rapport de référence. Si un consensus ne peut pas être trouvé sur une question spécifique pendant l'atelier, une consultation de suivi avec un groupe de travail réduit doit être organisée dans un délai raisonnable, afin de résoudre le désaccord.

Pour garantir des résultats optimaux pendant le processus, il peut s'avérer nécessaire de consulter diverses parties prenantes, de diverses façons adaptées à la culture du pays, comme par le biais de questionnaires en ligne, entretiens individuels ou collectifs, groupes de travail, consultations avant et/ou après atelier, forums de discussions ou autres. Cette consultation peut porter soit sur la phase préparatoire, en matière de mise à disposition d'informations utiles à considérer de la part de différentes parties prenantes, soit/et être utilisée comme un moyen de validation pour les résultats du ou des ateliers. Ceci est particulièrement important dans les cas où les parties prenantes concernées ne sont pas toutes en mesure d'assister à ou aux ateliers.

Quand la présentation d'autres sujets s'y prête (tel qu'un plan d'action de la GIRE développé dans le cadre du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, l'analyse des opportunités de développement de la GIRE conjointement à la mise à jour des CDN ou sujets similaires) des présentations et consultations formelles peuvent être organisées dans la foulée de l'atelier sur l'indicateur 6.5.1 des ODD. En ce sens, plusieurs méthodes peuvent être adoptées et il ne faut pas hésiter à innover.

Afin d'envoyer les informations requises, la note finale du questionnaire sera calculée par le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD, avec le(s) facilitateur(s) et le représentant du GWP. Le questionnaire renseigné et le rapport de consultation doivent être envoyés au PNUE par le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD. La procédure à suivre pour la validation interne au pays sera particulière pour chaque pays. Après l'envoi, ce dernier fera l'objet d'un examen dans le cadre d'une procédure de contrôle qualité effectuée par le PNUE.

Dans la mesure du possible, la suite à donner doit chercher à se baser sur les opportunités identifiées pour développer la GIRE, assurant ainsi une avancée sur l'indicateur 6.5.1 des ODD entre les périodes de rapports. Cela peut donner lieu à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la GIRE ou similaire, lors des étapes 2 et 3 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE⁵, ou autres schémas correspondant au contexte du pays. La suite à donner doit également avoir pour objet de mettre en avant les opportunités de synergies avec d'autres objectifs de développement national, sous-nationaux ou transfrontières, notamment d'autres ODD, les accords de Paris et les objectifs d'Aichi en matière de biodiversité.

Méthode de consultation multipartite

Le principal objectif du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE est la gouvernance de l'eau, l'avancement de la GIRE étant non pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer la gestion des ressources en eau qui se traduira par des impacts tangibles sur le développement durable en général, comme le montre l'avancée dans la réalisation des autres cibles de l'ODD 6 et les objectifs nationaux plus larges liés à l'eau. En

⁵ Auquel cas, des ressources financières supplémentaires devront être nécessaires et évoquées avec le Programme de soutien.

concordance avec cet objectif, le processus d'évaluation des progrès accomplis depuis le rapport de référence sur l'indicateur 6.5.1 des ODD doit être mené en partenariat avec les gouvernements nationaux, en collaboration avec les parties prenantes concernées dans chaque pays, parmi lesquels la société civile, le monde universitaire, les organisations internationales, la communauté des bailleurs de fond et le secteur privé, entre autres. Il devrait également impliquer des parties prenantes de secteurs extérieurs à la communauté de l'eau, dont les activités dépendent et/ou ont un impact sur les ressources en eau.

En plus du guide de suivi susmentionné, les directives pour l'intégration des parties prenantes en annexe 2 doivent être utilisées d'une façon adaptée au paysage particulier des parties prenantes de chaque pays.

Langues de travail

Les informations complémentaires fournies sur le [portail de données de la GIRE](#) sont disponibles en anglais, espagnol, français, russe, chinois, arabe et portugais. À l'aide de ces outils, l'atelier lui-même et les autres activités connexes devraient être menés dans la langue locale du pays en question. Les deux principaux résultats susmentionnés, à savoir le questionnaire renseigne et le(s) rapport(s) d'atelier, doivent idéalement être envoyés par le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD en anglais, français ou espagnol.

Schéma organisationnel

L'organisation de ce processus est supervisée par le spécialiste principal sur la gestion des ressources en eau, programme ODD 6 au sein du GWPO, avec un soutien administratif, communicationnel et thématique apporté par l'assistant de programme ODD 6. Les trois coordinateurs régionaux des ODD (en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie) seront essentiels au succès du processus dans leurs régions respectives⁶. Les PRE et/ou PNE seront aussi activement impliqués dans la définition du processus et dans la supervision de sa mise en œuvre réussie dans leurs régions et pays respectifs. Le processus dans chaque pays doit être assisté par un ou plusieurs facilitateurs formés et officiellement recrutés. Les points focaux nationaux de l'indicateur 6.5.1 des ODD doivent être impliqués dans toutes les phases des consultations et de préparation des produits.

Le soutien apporté

Le Programme de soutien offre un accès libre et gratuit à la méthodologie pour mener un processus inclusif et multipartite afin de préparer le rapport sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, et peut fournir un accès à la formation en ligne aux pays qui en font la demande, pour un maximum de 350 participants. De plus, le Programme de soutien offre une aide financière à cette fin, comme décrit dans le présent document, jusqu'à 60 pays. Les PNE ou PRE intéressés à participer à ce processus doivent, une fois en accord avec le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD dans leur pays, formuler une demande à l'aide du formulaire de demande de soutien (voir annexe 6), avec le budget correspondant (annexe 8). Chaque PNE (ou PRE lorsqu'il dirige la mise en œuvre dans le pays) doit tenter de mobiliser des fonds supplémentaires pour augmenter la portée de la consultation et des actions subséquentes, en argent comme en nature. S'il est approuvé, le budget doit être transféré au PRE en question ou au partenaire externe, le cas échéant.

Si des demandes émanent de pays où le GWP n'a pas de présence officielle, elles seront examinées au cas par cas et les dispositions administratives correspondantes seront adaptées aux circonstances.

Informations complémentaires et annexes

Le présent document et les annexes 1 à 5 sont librement accessibles à tous ceux qui sont intéressés par ce processus. Les annexes 6 à 8 sont uniquement destinées aux PRE et PNE, ou à d'autres pays en dehors du réseau du GWP qui demandent une assistance.

⁶ Puisqu'il n'y a pas de coordinateur régional pour l'Europe, les ateliers organisés en Europe peuvent nécessiter une procédure légèrement différente.

Objet	Annexe	Description
Guide de consultation multipartite (peut être partagé en externe)	1	Guide du facilitateur – ce document détaille la manière dont le processus peut être facilité et peut être l’annexe au contrat signé avec le facilitateur dans le pays.
	2	Directives pour la participation et l’inclusion – l’objectif est de garantir la nature multipartite des ateliers, y compris l’inclusion des femmes, des jeunes, des groupes vulnérables, du secteur privé, d’autres institutions gouvernementales, de la société civile, du monde universitaire, de la communauté des bailleurs, etc.
	3	Ordre du jour propose pour l’atelier – y compris les ordres du jour pour un atelier unique et une éventuelle approche en deux étapes.
	4	Plan de communication et de sensibilisation – ce plan doit être adapté aux circonstances régionales et nationales et mis en œuvre de manière coordonnée.
Modèle de rapport (peut être partagé en externe)	5	Modèle de rapport de consultation – celui-ci doit être complété après avoir finalisé le processus pour décrire les différentes parties prenantes qui y ont participé et la façon dont elles y ont contribué. Il peut être complété et partagé avec le PNUÉ et le GWP en anglais, français ou espagnol, ou peut simplement consister en un résumé en anglais, lorsque la langue dans laquelle le rapport est rédigé n’est pas l’anglais, le français ou l’espagnol.
Formulaires de demande et documents de cadrage (interne uniquement)	6	Formulaire de demande de soutien – le Programme de soutien déploie son assistance financière et technique en fonction des demandes des pays, qui doivent être officialisées par le biais du formulaire de demande de soutien, administré par le GWPO à Stockholm.
	7	Instructions financières pour le soutien – ce document explique comment le flux financier doit être géré et comprend un plan budgétaire standard.
	8	Modèle de budget et liste de contrôle – ce modèle de budget est principalement destiné aux partenariats nationaux et régionaux de l’eau du réseau GWP, qui doivent également inclure les dépenses dans leurs rapports financiers. Si d’autres pays sont soutenus en l’absence de PNE, le rapport financier peut être adapté aux circonstances.

En outre, l’enquête, le guide de suivi, les orientations au format PowerPoint et une vidéo d’orientation pour les points focaux nationaux sont disponibles sur le portail de données de la GIRE, en arabe, chinois, anglais, français, portugais, russe et espagnol : <http://iwrmdataportal.unepdhi.org/iwrmmmonitoring.html>.

Des questions ?

Si vous avez le moindre doute sur le contenu de ce document ou sur le processus, veuillez contacter le Programme de soutien à l’ODD GIRE à l’adresse sdg6iwrmsp@gwp.org.